

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/06/2022**

Présents (10) : Martine TABOURET – Catherine SAVERAT - Stéphanie BOULIVAN – Régis TABOURET - Aimé BOULIVAN - Alexandra GIRARD - Fabien RELAVE - Alexandra BREDY – Fabienne PEDOUX - Didier ZAMPROGNO

Excusés (5) : FRANCK MOLINA, Sandrine BOURGEOIS donne procuration à Fabienne PEDOUX, Cédric BLANCHARD donne procuration à Fabien RELAVE, Amandine GUYARD donne procuration à Martine TABOURET, Damien QUERRY donne procuration à Stéphanie BOULIVAN,

Secrétaire de séance : Catherine SAVERAT - *Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Catherine SAVERAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

• **Approbation du compte rendu** du conseil municipal du 05 mai 2022. **Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

• **Ordres du jour à rajouter** : Choix du nouveau nom de l'école, autorisation signature de délégation de service public pour le temps méridien et présentation du nouveau tableau de financement pour la rénovation de la salle des fêtes. **Le conseil adopte à l'unanimité.**

• **Décision modificative : erreur de compte budget 2020**

Madame Le Maire rappelle que le Fonds de solidarité Communautaire correspondant aux travaux d'accessibilité de la salle polyvalente, des WC publics et du centre périscolaire ainsi qu'une partie des opérations de voirie en 2020, a été mis à tort au compte 13151 - GFP de rattachement (131 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables) au lieu du compte 13251 - GFP de rattachement (Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables). Il faut donc corriger l'erreur en émettant un mandat au compte 13151 et un titre au compte 13251. Cette erreur n'étant pas identifiée au moment de l'élaboration du budget 2022, aucun crédit n'a été affecté au chapitre 13 ; il faut donc faire une décision modificative afin d'allouer l'argent au chapitre 13 en recette et en dépense cette somme.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

• **Acompte prestation Alfa3a :**

Madame Le Maire précise qu'ALFA3a est le prestataire chargé du périscolaire et de l'accueil au centre de loisirs de LENT le mercredi et pendant les vacances. Les 4 communes utilisatrices, Lent, Dompierre, Saint André sur vieux Jonc et Servas doivent verser chacune le quart du montant total attendu pour les frais de fonctionnement. Tous les ans, les communes versent un acompte en début d'année, acompte évalué à partir du budget prévisionnel, puis le solde précisé suite au compte financier. L'acompte pour l'année 2022 est d'un montant de 21 699,25€.

Le paiement de l'acompte est accepté à l'unanimité du Conseil Municipal.

• **Signature d'une convention de passage avec SOBECA et le propriétaire de la parcelle F1236:**

Madame Le Maire indique que pour permettre l'électrification au Mas Vernon, pour les 16 lots du Permis d'Aménager, parcelle F1236, une convention de passage doit être signée par Madame Le Maire.

Le conseil autorise Madame Le Maire a signé la convention le propriétaire de la parcelle.

• **Modification du tableau des emplois :**

Madame Le Maire explique qu'en raison de la délégation future du temps méridien, le tableau des emplois va forcément se voir modifier, c'est ainsi qu'elle propose de créer un poste de 22.15 heures annualisées. Voici donc le tableau des emplois proposé à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

EMPLOIS	Cadres d'emploi	Effectif	Durée hebdomadaire
Emplois permanents à temps complet			
ATSEM	ATSEM	1	35h
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	1	35h
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	1	35h

Secrétaire de Mairie	Attaché, rédacteur, adjoint administratif	1	35h
Secrétaire de Mairie	Attaché, rédacteur, adjoint administratif	1	35h
Emplois permanents à temps non complet			
Agent d'animation	Adjoint technique	1	18.12
	Adjoint animation	1	6h
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	1	24.8h
		1	18.4h
		1	22.15h annualisé
		1	16.54h (annualisé)

Le tableau des emplois est accepté par le conseil à l'unanimité présenté comme tel.

- **Autorisation de la signature d'une convention de délégation de service public pour le temps méridien avec ALFA3A :**

Suite à une étude des coûts mais aussi pour raison pratique, le temps méridien sera géré par un délégataire privé. Celui-ci serait Alfa3A qui gère déjà le périscolaire sur la commune avec qui tout se passe très bien.

Le conseil adopte à l'unanimité la délégation de service concernant le temps méridien avec ALFA3A.

- **Nouveau tableau de financement pour le projet de la SDF :**

Madame Le Maire rappelle que le projet de rénovation de la salle des fêtes suit son cours et elle indique qu'au vu de l'économie actuelle et aux études plus approfondies, notamment sur les demandes de subvention ; le tableau de financement doit être revu comme suit :

Dompierre sur Veyle - rénovation salle des fêtes				
DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux	752 473 €	Région AURA	7.89%	70 000 €
		CD01 - transition écologique	7.46%	66 200 €
		CD01 - Investissements structurants	7.03%	62 400 €
		DSIL	41.84%	371 300 €
		GBA - PET	15.78%	140 000 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>		80.00%
Frais Annexes (MOE, AMO, etc.)	134 886 €	Autofinancement	20.00%	177 460 €
TOTAL	887 359.52 €	TOTAL	100%	887 359.52 €

Le plan de financement et les demandes de subvention sont adoptés à l'unanimité par le conseil.

- **Choix du nom de l'école :**

Stéphanie BOULIVAN indique qu'avec le CME depuis plusieurs années, une réflexion pour trouver un nom à l'école était lancée. Suite à l'intervention d'une personne extérieure et la mise en place de plusieurs nichoirs, les enfants ont décidé de faire voter leurs parents en proposant des noms d'oiseaux. « Les mésanges » étant arrivées en tête, le nom proposé au conseil pour l'école est « Les Mésanges ».

Le conseil vote à l'unanimité pour le nom de l'école : « Les Mésanges ».

Informations diverses :

- Subvention du SDIS accordée pour la factures de 2021 d'un montant de 296,11€.

- Amandine GUYARD ; passage du ramassage des ordures modifiés suite au jeudi férié. Effectivement ce vendredi en question, ils sont passés plutôt. Il est recommandé qu'en cas de jour férié, il faut sortir sa poubelle la veille.
- Courrier envoyé par la Directrice de l'école pour l'ensemble de l'équipe municipale : elle demande une personne supplémentaire pour aider les maternelles notamment. Le changement du tableau des emplois répond donc à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38.